

# Mes activités sociales & culturelles



Activités collectives



Remboursements



Commandes de chèques



Présentation du CSE ACS&RP

# Sommaire

1. Présentation du CSE	
• Les élus	P. 3
• le bureau	P. 4
• les gestionnaires	P. 5
2. Comment se connecter au site du CSE	P. 6
3. Votre Profil	P. 7
4. Quotient familial & plafond de subvention	P. 8
5. Billetterie Kalidéa	P. 9
6. ANCV, CESU	P. 10
7. Commission Initiatives Locales	P. 11
8. Commission voyages	P. 12
9. Commission Tourisme et Famille	P. 13
10. Commission Enfance	P. 14-15
11. Sport/Culture/Loisirs	P. 16
12. Contacts & Liens utiles	P. 17



# 1. PRÉSENTATION DU CSE : LES ELUS

Le CSE se compose de 25 élus titulaires et 25 élus suppléants parmi les différentes organisations syndicales représentatives.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>1er Collège</b>			
ACAS	Boris	CONET	Janny
<b>2ème Collège</b>			
HIFF	Florian	GUILLOTON	Nicole
FAYOLLE	Chrystelle	ESSOUSI	Mohamed
FAIDHERBE	Thierry	MERLIN	Jean-Francois
LANDAIS	Jacqueline	LEGER	Jonathan
LAURENT	Jean-Paul	KLEIN	Coralie
LE BOT	Patrick	KHALILI	Valérie
	Catherine	GOY	Florent
SIMON	Michel	MAI-NHU	Corinne
<b>3ème Collège</b>			
GLADOVIC	Vjekoslav	BENDDIF	Kamel
FLEURANCE	Amelie	BRESC	Denise
MODESTINE	Jean-Claude	CHEMOUIL	Mickael
BOULLY	Angelique	ROBERT SCHROEDER	Christine
DEMIRDJIAN	Alain	PLEAU PISON	Caroline
FAURE	Michel	ZAPATA	Sandrine
HALBERT	Annabelle	MENANT	Gerard
LEGERON	Laurence	GIRARD	Pierre
LE GOUEFFLEC	Gérard	DUBOIS	Eric
STOUFFLET	Claudine	BISSERIER	Frederic
TALON	Thierry	BORDAS	Philippe
TUPLER	Benoit	BLANCHET	Marie-Françoise
HAAS	Pierre	MERLINI	Xavier
NICKMILDER	Jean	PELTIER	Catherine
TOUTAIN	Véronique	DELPLACE	Francis
DUPUY	Christophe	BOURGEOIS	Gilles



# 1. PRÉSENTATION DU CSE : LE BUREAU

Les élus du CSE désignent en leur sein un bureau exécutif auquel ils délèguent la gestion des affaires courantes du comité. Il est composé de 4 membres dont le secrétaire et le trésorier.

SECRÉTAIRE : Thierry FAIDHERBE

SECRÉTAIRE ADJOINTE : Véronique TOUTAIN

TRESORIÈRE : Annabelle HALBERT

TRESORIÈRE ADJOINTE: Véronique TOUTAIN



# 1. PRÉSENTATION DU CSE : LES GESTIONNAIRES

Les gestionnaires - Chloé Morvannou- Veronica Vargas Quiroga –  
Annabelle AFONSO – Alexandra Bernard sont joignables de préférence  
par mail à l'adresse suivante :

[fr-cseacsrp-oeuvres-sociales@se.com](mailto:fr-cseacsrp-oeuvres-sociales@se.com)

Ou par téléphone lors des permanences les lundis, mardis et jeudis de 8 h  
à 12 h. Vous trouverez toutes leurs coordonnées dans l'International  
Directory Schneider.

Le reste du temps est consacré à la gestion et à la comptabilité de vos  
dossiers.

N'hésitez pas à consulter le Règlement Intérieur, l'annexe 1 et les fiches  
techniques des différentes activités sur le site Internet du CSE :

<https://www.cseacsrp-schneider.com/>





## 2 . Comment se connecter au site du CSE



### Identification

Identifiant \*

Mot de passe \*

[Mot de passe oublié ?](#)

En vous connectant, vous attestez avoir pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#) du site.

**Identifiez-vous**

[Aide à la connexion](#)

1

Connectez-vous sur le site et entrez votre « Person Number » (disponible sur l'International Directory) qui vous servira de Login (format 8 caractères, si votre « Person Number » ne respecte pas ce format, complétez-le avec des zéros type : 00161925)

2

Cliquer sur « Mot de passe oublié »  
Vous recevrez un mail avec un mot de passe provisoire pour vous connecter

3

Renseignez vos informations personnelles et critères sociaux dans votre profil

### 3. VOTRE PROFIL

Afin d'accéder à l'ensemble des offres proposées, vous devez obligatoirement mettre à jour vos informations personnelles :

- Avis d'imposition 2024 sur revenus 2023 de l'ensemble du foyer
- Renseignez **impérativement vos ayants-droit** (conjoint + enfant(s))
- Joindre copie livret de famille
- Justificatif de domicile commun aux 2 noms(facture EDF)
- Si vous n'êtes pas en mesure de fournir les éléments ci-dessus :
  - Contrat d'apprentissage, Convention de stage
  - Avis de non-imposition



## 4. QUOTIENT FAMILIAL & PLAFOND DE SUBVENTION

Dès validation de vos critères sociaux par nos équipes, vos droits sont activés et le calcul de votre quotient familial s'établit automatiquement.

Pour connaître votre pourcentage de subvention, consultez :

[Ma Fiche/Informations Complémentaires](#)

Un seul niveau de participation :

- Individuel = Collectif

Le plafond de subvention de base est fixé à 1200 € par ouvrants-droit. Celui-ci évolue en fonction de votre composition familiale, il est majoré de 100 € par ayants-droit (conjoint + enfant(s) à charge).

# QUOTIENT FAMILIAL



## 5. BILLETTERIE MEYCLUB

La boutique MEYCLUB est une plateforme de billetterie en ligne.

Le CSE ACS & RP vous fait bénéficier de tarifs négociés.

D'un seul clic, vous accédez à ces offres... De nombreuses catégories vous attendent, cinéma, parcs de loisirs, concerts ...

Votre subvention est de **400 €** sur cette boutique (dans la limite de votre plafond global).

**Attention**, si vous faites le choix de la consommer, elle viendra en diminution de votre plafond global.

Vous retrouverez l'ensemble des catégories concernées en cliquant sur : Subvention COMPTE CULTURE ET LOISIRS/Utiliser.

Si vous consommez la totalité de votre subvention, vous pourrez malgré tout continuer à profiter de ces tarifs négociés.

### ☆ Tous les avantages

Voulez-vous précisez votre recherche ?



Cinéma



Parcs & Loisirs



Art, Spectacles,  
Salons



Voyages & Vacances



Sport & Bien-être

## Comptes et chèques

Payer avec

[Expliquez-moi](#)

**Subvention COMPTE**

**400,00 €**

**CULTURE ET LOISIRS...**

**Utiliser**

jusqu'au : 31/12/2023

## 6. CHEQUES ANCV ET CESU

### *Chèques ANCV/ ANCV Connect*

Cette offre est utilisable chez les professionnels du tourisme, du voyage, des loisirs et de la culture qui ont signé une convention avec l'ANCV. Le montant maximum de commande autorisé par salarié est de 1800 € par an.

### *Chèques CESU/E-CESU*

Le chèque emploi service universel (CESU) est un titre de paiement qui a pour principal objectif de régler des prestations de services. Deux formats disponibles Chèques CESU papiers ou E-CESU. Le montant maximum de commande autorisé par salarié est de 1800€ par an.

*Niveau de participation : QF Individuel dans la limite de votre plafond global de subvention*



## 7. COMMISSION INITIATIVES LOCALES

Les initiatives locales (IL) sont des relais locaux du CSE ACS & RP sur les sites appartenant à ce même périmètre.

Cette commission propose et gère des activités du type :

- Courts séjours,
- Sorties Locales,
- Spectacle ou Festival
- Fête de fin d'année (Enfance...)

Elles sont montées en agence, sur le Hive dans un esprit de cohésion sociale et de dynamique collective, d'un minimum de 10 ouvriers droit.

La commission s'appuie sur des correspondants locaux validés par le président. Sur site, tout salarié pourra bénévolement aider le correspondant local IL.

*Niveau de participation : 70 % de subvention dans la limite de votre plafond global de subvention*



## 8. COMMISSION VOYAGES

La Commission propose des projets de voyages ou de circuits, à prix négociés, gérés par la commission pour l'ensemble des ouvrants droits et ayants droits quel que soit leur lieu de résidence.

Les séjours peuvent être de nature différente :

Séjours ou circuits « découverte » accompagnés par un guide, balnéaire, culturel, sport, loisirs et incluant l'acheminement, l'hébergement et d'éventuelles activités.

De nombreuses destinations ont pour départ les Aéroports Parisiens. Le CSE propose la prise en charge de votre préacheminement.

*Niveau de participation : QF Individuel dans la limite de votre plafond global de subvention*



## 9. COMMISSION TOURISME ET FAMILLE

La commission peut subventionner une partie de vos séjours sur présentation de justificatifs à votre nom (Ouvrant-droit) ou à celui de l'un de vos ayants-droit validé.

Le salarié réserve sous sa seule responsabilité auprès d'un prestataire ou d'une agence de voyage et règle entièrement sa prestation.

Différentes prestations vous sont proposées :

2 formules :

1. Le salarié organise son séjour seul comprenant le transport\* (hors voiture personnelle) et / ou l'hébergement\*\*. (Les factures émanant de particuliers ne seront pas acceptées )
2. Le salarié organise son séjour via une agence de voyage comprenant une facture globale. Il pourra être pris en compte l'hébergement, le transport (hors voiture personnelle), les pensions, les voitures de location (hors carburant), les activités sportives et culturelles sur toute la durée du séjour.

*Merci de prendre connaissance de la fiche technique avant de réserver votre séjour.*

*Niveau de participation : QF Individuel dans la limite de votre plafond global de subvention*



## 10. COMMISSION ENFANCE (1/2)

### ***Allocation d'un chèque cadeau de fin d'année***

La Commission alloue un chèque cadeau fin d'année pour tous les enfants de 0 à 16 ans révolus et enregistrés dans les effectifs d'ayant droit du fichier du reporting social émis au 31 Octobre de l'année en cours. Le montant nominal du chèque sera déduit de votre plafond global de subvention.

### ***Allocation d'un cheque cadeau naissance/adoption***

La Commission offre un chèque cadeau pour vos heureux évènements. Pour cela, déclarez votre nouvel ayant droit dans votre profil/famille et télécharger l'acte de naissance/adoption dans pièces justificatives profil/famille/enfant.

### ***Allocation d'un cheque rentrée scolaire***

La Commission propose un chèque cadeau lors de la rentrée pour les enfants scolarisés 0 à 21 ans révolus. Pour cela, il vous faudra en faire la demande via le site du CSE en y téléchargeant l'attestation de scolarité. Le montant nominal du chèque sera déduit de votre plafond global de subvention.



## 10. COMMISSION ENFANCE (2/2)

### **Activités : colonies, séjours scolaire et linguistique**

#### **Activités en mode inscription**

Le choix est à faire dans les catalogues de nos prestataires référencés, se renseigner directement auprès de l'organisme pour valider la disponibilité, et connaître le coût facial du séjour.

#### **Activités en mode remboursement - Séjour Linguistiques, Séjours Scolaires ...**

Avant votre départ, dès votre réservation effectuée auprès de l'organisme de votre choix, déposez OBLIGATOIREMENT un dossier de remboursement sur le site CSE, dans la rubrique Enfance afin de déclarer le montant et télécharger la confirmation de réservation et/ou facture pro-forma. Après séjour, aller dans votre historique pour compléter votre dossier et téléchargez la facture acquittée.

#### **Activités collectives proposées et gérées par le CSE**

Les projets seront communiqués à tous, par mail et sur le site CSE. Les inscriptions se font directement en ligne.

*Niveau de participation : 70 % dans la limite de votre plafond global de subvention*



# 11. SPORT/CULTURE/LOISIRS

Seuls les licences et les abonnements trimestriels/semestriels/annuels sont pris en compte.

La subvention est de 100 % des factures acquittées et plafonnée à 400 € par famille, dans la limite de votre plafond global de subvention.

- Dépôt de deux dossiers par famille (famille s'entend par ouvrant droit pour sa famille), et par an, l'ensemble des factures de la famille doit être centralisé dans un même dossier.
- Une seule subvention par facture. Une même facture ne peut être subventionnée deux fois par le CSE.
- Facture acquittée en Euros au nom de l'Ouvrant-Droit (salarié Schneider) ou de l'Ayant-Droit validé (conjoint, enfant(s))
- Facture datée impérativement de l'exercice en cours.
- La facture doit comporter les éléments d'identification (à défaut de SIREN/SIRET, le tampon de l'association).



## 12. CONTACTS & LIENS UTILES

• Site Internet :

• <https://www.cseacsrp-schneider.com/>

• Contact CSE :

[fr-cseacsrp-oeuvres-sociales@se.com](mailto:fr-cseacsrp-oeuvres-sociales@se.com)

- Chloé Morvannou : 01.41.39.62.33
- Veronica Vargas Quiroga : 01.70.48.78.74
- Annabelle Afonso : 01.57.98.09.12
- Alexandra Bernard : 01.57.98.09.11

